

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°47/16

Nombre de Conseillers	En Exercice	27	Présents	20	Votants	27
Date de Convocation	30 juin 2016					
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet					
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire						
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J.P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO						
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT						
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY						

OBJET : Avenant N°1 à la Convention de gestion entre la commune de Pollestres et PMCU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015253-0001 du 10/09/2015 portant extension des compétences et actualisation des statuts de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20155358-0001 du 24/12/2015 portant transformation de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération en communauté urbaine et actualisation de ses statuts ;

VU la délibération de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération n° 2015/12/208 en date du 17/12/2015 approuvant les conventions de gestion relatives aux compétences transférées ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 96/15 en date du 08 décembre 2015 approuvant la convention de gestion relative aux compétences transférées suite à l'arrêté n° 2015253-0001 susvisé ;

VU le rapport approuvé à l'unanimité par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans sa séance du 13 juin 2016 ;

CONSIDERANT les dispositions financières de la convention de gestion qui prévoient notamment, aux articles 6-2 et 6-3, que :

- la commune engage et mandate les dépenses et encaisse les recettes liées à l'exercice des compétences objet de la convention, dans le cadre des montants fixés au regard de l'évaluation des charges transférées d'une part et sur la base du programme pluriannuel d'investissement adopté par la commune d'autre part,
- la communauté rembourse à la commune le montant correspondant à l'évaluation de la charge nette transférée,
- le montant prévisionnel des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont précisés dans l'annexe 3 « Dispositions financières » ;

CONSIDERANT que, suite à la seconde évaluation provisoire approuvée par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans sa séance du 13 juin 2016, il est nécessaire de modifier les montants financiers de référence figurant dans l'annexe 3 de la convention de gestion afin d'assurer une parfaite correspondance avec les montants ajustés issus de l'évaluation ;

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2016

Application agréée E-legalite.com

066-216601443-20160708-47_16-DE

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 à la convention de gestion relative aux compétences transférées annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce projet d'avenant n°1 modifie uniquement l'annexe 3 « Dispositions financières » de la convention de gestion approuvée le 08 décembre 2015, l'ensemble des articles et autres annexes demeurant inchangé.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

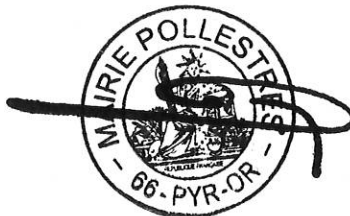
- **D'APPROUVER** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative aux compétences transférées suite à l'arrêté préfectoral n° 2015253-0001 du 10/09/2015, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publication ou Notification
Le



REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2016

Application agréée E-legalite.com